



MAIRIE
DE

MONTESQUIEU-VOLVESTRE

Formulaire de contact
Demande d'autorisation temporaire de voirie et
d'occupation temporaire du domaine public

A présenter dûment rempli à la Police Municipale 7 jours minimum avant la date souhaitée, sans quoi la demande ne sera pas prise en compte.

Sur place, par courrier ou par mail (policemunicipale@mairiemontesquieu.fr).

Vos coordonnées

Nom et prénom :

Adresse :

Téléphone : / / /

Courriel :

Votre demande

- Déménagement
- Manifestation :
- Travaux (précisez le type) :
(Fournir la copie de l'autorisation d'urbanisme ainsi que l'autorisation des Bâtiments de France si les travaux effectués sont dans la zone classée)
- Besoin d'un panneau de signalisation (possibilité de mise à disposition, à venir récupérer et ramener au poste de police municipale)
- Autres :

Du : au soit jours

De h à h

Lieu :

Nature de l'occupation et dimensions de l'emprise : **(A remplir obligatoirement)**

Le :

Signature :

L'arrêté devra être affiché sur la voie publique par le pétitionnaire 48H avant le début de l'occupation. La mise en place de la signalisation adéquate est à la charge du pétitionnaire. Merci de respecter l'arrêté préfectoral n°083 du 23 juillet 1996 luttant contre les bruits de voisinage.